

de palais et un collet qu'ils ont enlevés. Dailleurs, Monseigneur, lesdits particuliers du palais, soit aux audiences, soit en rues, insultent grossièrement et journellement led. M<sup>e</sup> Durand, avec menace de l'assassiner et de le noyer dans la rivière de la Saône, ce qui fait qu'il n'oze sortir ny jour ny nuit, ny aller en campagne, jusques la qu'ils empêchent que les clerc de palais entre chez luy et sy ils entrent ils les font sorty par leur menaces de les maltraiter. Monsieur le commendant en ayant esté informé en fit mettre quelqu'uns prisonniers, leur a fait rendre partie desdites 400 livres, mais la paine du crime est tropt légère, ne dédommage pas ledit Durand des détériorations, dégradions, et tort qui luy ont fait en ses personnes et biens qui sont expliqués dans ses deux requestes cy-jointes, et comme Monseigneur, un tel procédé prohibé par les ordonnances et déclarations de Sa Majesté mérite telles paines et punitions exemplaires qu'il plaira à Votre Grandeur pour les contenir, étant un crime publiq. ledit Durand qui est âgé n'estant pas en état de les poursuivre, la vinditte étant réservé à Monsieur le procureur du Roy de la prévosté, le cas étant prévostal, sur quoy, Monseigneur, vous qui este la lumière et l'équité même, ledit Durand implore votre justice et votre protection et il priera et fera prier Dieu pour la propérité et santé de votre éminente grandeur.

JUSTICE MONSEIGNEUR !

